

## Conseil Municipal du 04 Juillet 2023

### Extrait du registre des délibérations

D 9-2/2023

Commission  
Communale pour  
l'Accessibilité

–

Présentation du  
rapport d'activité  
au titre de l'année  
2022

#### Nombre de conseillers :

En exercice : 33

Présents : 25

Absent : 1

Excusés-représentés : 7

Votants : 32

Le Maire, soussignée,  
certifie que la liste des  
délibérations a été  
affichée dans les délais  
légaux.

L'an deux mil vingt-trois, le quatre du mois de juillet à 19h04, le Conseil Municipal, convoqué le 28 juin 2023, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Madame Elisabeth MASSE, Maire

#### Conseillers en exercice

#### Présents :

Mme Elisabeth MASSE, Maire,

M. EURIN, Mme LAHOUSTE, Mme FARINEAUX, M. LE NEINDRE, Mme WASILKOWSKI, Mme SENECHAL, M. HUYLEBROECK, M. GOVAERT, M. HARDY, M. LOGIER, Mme DURIEUX, M. LESIEUX, Mme YAP, M. GOSTIJANOVIC, Mme RONCHIADIN, Mme SEGUIN, M. ANDRÉ, Mme HENNEBELLE, M. GARCIA, Mme DUVAUX, Mme BERTHELOT, M. MERCIER, Mme BRILLOT, M. RENOUF.

#### Absents ayant donné procuration :

M. THIBAUT ayant donné procuration à M. HUYLEBROECK  
Mme MARCHAND ayant donné procuration à Mme MASSE  
M. LEBLANC ayant donné procuration à Mme WASILKOWSKI  
Mme GONZALEZ RUIZ ayant donné procuration Mme FARINEAUX  
M. CRUCHET ayant donné procuration à M EURIN  
Mme ANDRÉ ayant donné procuration à Mme DUVAUX  
M. RICHER ayant donné procuration à M. GARCIA

#### Excusé sans pouvoir :

M. PARSY

Mme Joséphine FARINEAUX a été élue secrétaire de séance

#### Rapport de Monsieur Laurent GOVAERT :

La Ville de Saint André anime depuis plusieurs années la Commission Communale pour l'Accessibilité. Cette commission, obligatoire dans les communes de plus de 5 000 habitants, accompagne la Ville de Saint-André-Lez-Lille dans la mise en accessibilité du cadre bâti, des espaces publics mais également de tout projet relevant de l'accessibilité et du Handicap.

Suite à l'ordonnance n°2014-1090 du 26 septembre 2014, cette commission est modifiée dans sa dénomination, sa composition et ses missions.

Ainsi, selon l'article L2143-3 du Code Général de l'Administration, la Commission Communale pour l'Accessibilité a notamment pour rôle de :

- o Dresser le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports ;
- o Faire toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant ;
- o Tenir à jour la liste des établissements recevant du public situé sur le territoire communal qui ont élaboré un Agenda d'Accessibilité programmée et la liste des établissements recevant du public accessible aux personnes en situation de handicap.
- o Être consultée pour avis quant aux dossiers touchant au domaine du handicap et de l'accessibilité de laquelle ressortira le rapport d'activité.

Elle doit, par ailleurs, établir un rapport annuel, témoignant de son activité et de l'évolution de l'intégration du handicap au sein de son territoire. Ce rapport doit être présenté au Conseil Municipal.

Le rapport 2021 et 2022 est composé de deux parties :

- Partie 1 : Saint-André-Lez-Lille, Ville accessible : les bâtiments communaux, les espaces extérieurs, les aménagements de places réservées aux personnes à mobilité réduite, les cheminements piétonniers, transports, les établissements recevant du public (ERP) avec un point d'étape de l'Agenda d'Accessibilité Programmé ;

- Parties 2 et 3 : Saint-André-Lez-Lille, Ville inclusive : La vie associative, le service à la famille, l'insertion professionnelle et l'emploi, les actions sociales.

La commune a pris l'engagement dans le cadre de l'Agenda d'Accessibilité Programmé (Ad' AP) de la mise en accessibilité de ses sites. Depuis la mise en place de son agenda programmé en 2017, la commune a réalisé des travaux de mise aux normes d'accessibilité pour un montant de 352 194.75€TTC dont 51 761.29€TTC en 2021

Quelques exemples de réalisations 2021-2022 :

- Espace France Services – Remplacement des portes d'accès, création d'un sanitaire PMR, création d'une place de parking.
- Locaux associatifs Lavoisier – Création d'une place PMR, réfection et aménagement des extérieurs.
- Le Zeppelin – création d'une place de parking et mis en accessibilité des espaces publics et des chemins d'accès (parc Vandame).

L'accès à l'emploi, l'accès aux loisirs, au sport également des axes portés depuis plusieurs années par la commune de Saint-André-Lez-Lille qui met en place des actions d'intégration sociale dans l'accompagnement des personnes handicapées (adaptation des espaces de travail ou d'accueil, insertion ou maintien en emploi, financement des équipements numériques, formation du personnel, ...).

Le rapport, joint à la présente délibération, fait donc état de l'ensemble de ses actions développées en 2021 et 2022 par la Commission Communale pour l'Accessibilité et plus globalement par la Ville de Saint-André-Lez-Lille.

**Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,**

**PREND ACTE :** de la présentation du rapport annuel 2021-2022 de la Commission Communale pour l'Accessibilité.

**AUTORISE :** Madame le Maire à prendre toutes les dispositions de transmission de ce rapport ainsi que tous les actes afférents.

**DIT :** que cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

**POUR EXTRAIT CONFORME  
Le Maire,**

  
Elisabeth MASSE

**Le Secrétaire de séance,**

  
Joséphine FARINEAUX

Envoyé en préfecture le 10/07/2023

Reçu en préfecture le 10/07/2023

Publié le



ID : 059-215905274-20230704-DEL9\_2CM040723-AU